

## **FICHE SIGNALÉTIQUE**

*Préparé conformément à la Directive 1907/2006 (REACH) de la Commission*

**N° de fiche : MSDS0082FR; Édition 2; Date : 12.02.2010**

### **1. IDENTIFICATION DU PRODUIT**

**Désignation générique :** Tissu de charbon actif.

**Informations concernant le fabricant/fournisseur**

**Nom du produit :** Capsule CO TC3 Testifire

**Numéro de pièce :** Testifire TC3-XXX (XXX représentant la variante du produit)

**Fabricant :** No Climb Products Ltd, Edison House, 163 Dixons Hill Road, Welham Green,  
Hertfordshire, AL9 7JE, R-U  
Tél +44 (0) 1707 282760; Fax +44 (0) 1707 282777

### **2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Exposition :** Les capsules CO TC3 ne contiennent qu'une faible quantité de matière première qui ne représente aucun danger en cas de contact avec les yeux, d'inhalation ou d'ingestion.

**Autres dangers connus**

**Remarque :** Le carbone étant un conducteur d'électricité, s'il contamine des équipements électriques il peut entraîner des dangers électriques et des défaillances des équipements.

### **3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**Matière active :** Tissu de charbon actif.

### **4. PREMIERS SOINS**

**Indications générales :** Aucune mesure spéciale n'est requise.

**Remarque :** La quantité de matière première n'est pas suffisante pour représenter un danger pour l'utilisateur

### **5. MESURES CONTRE L'INCENDIE**

**Dangers d'incendie et d'explosion :** Peut brûler sans flammes si la température est suffisamment élevée. Aucun risque d'explosion.

**Moyens d'extinction :** Tous les moyens courants

### **6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

La matière première n'est pas dangereuse dans des conditions d'utilisation normale ; se conformer aux instructions sur l'élimination.

### **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Stocker à température ambiante, tenir éloigné de toute source d'odeur forte ou de vapeurs pour éviter toute contamination.

### **8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Contrôle de l'exposition :** Aucun requis dans des conditions d'utilisation normale.

**Protection individuelle :** L'utilisation d'un équipement de protection individuelle est recommandée lors de l'utilisation de cet équipement en hauteur. La nature et le type de l'équipement de protection individuelle doivent être en adéquation avec les tâches à réaliser et avec l'environnement.

## **9. PROPRIETES CHIMIQUES ET PHYSIQUES**

**Aspect physique :** (matière première) Tissu croisé ou jersey noir.

**Odeur :** Inodore.

**Masse superficielle :** NLT. 100g/m<sup>2</sup>

**Solubilité dans l'eau :** Insoluble

**Propriétés oxydantes :** Aucune

## **10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**Stabilité chimique :** Stable

**Réaction dans l'eau :** Aucune

**Produits de décomposition**

Porté à une température de luminance en présence d'oxygène, du dioxyde de carbone se forme, dont une partie peut être réduite en monoxyde de carbone.

Génère de la chaleur au contact des solvants organiques.

## **11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**Toxicité :** Aucune donnée

**Cancérogénicité :** Aucune preuve de propriétés cancérogènes.

**Limites d'exposition :** Néant.

## **12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Sans danger pour l'écologie.

## **13. ÉLIMINATION**

**Matière première :** Éliminer conformément aux réglementations locales sur les déchets courants. Si le matériau est contaminé, suivre les recommandations de sécurité et d'élimination relatives au contaminant concerné.

## **14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT**

Se reporter à la section 7 « Manipulation et stockage »

Numéro UN : Sans objet

## **15. INFORMATIONS SUR LES RÉGLEMENTATIONS**

Aucune réglementation spécifique n'existe sur l'exposition à la poussière de carbone, toutefois, un contrôle est requis conformément à la Section 2 de la loi sur la santé et la sécurité au travail de 1974. (Se reporter également à la Section 8 - utilisation d'un équipement de protection individuelle le cas échéant)

## **16. AUTRES INFORMATIONS :**

**Statut de révision :**

- |   |            |
|---|------------|
| 1. Fiche signalétique de sécurité de nouveaux produits .    | 27.02.2008 |
| 2. Modification de la Directive de la Commission en page 1. | 12.02.2010 |

### **Informations générales**

Cette fiche signalétique a été préparée conformément aux textes réglementaires de 2005 (amendement) sur les produits chimiques (Informations sur les risques et emballages pour fourniture). Bien que ces informations soient fournies en toute bonne foi par No Climb Products Ltd. et ses conseillers, nous ne pouvons garantir leur exactitude, fiabilité ou exhaustivité et par conséquent nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de dommages résultant de l'utilisation de ces informations. Étant donné que les conditions d'utilisation sont en dehors du contrôle de la Société et de ses conseillers, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de dommages si le produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été conçu.